

- Le règlement d'un certain nombre de questions restées en suspens en ce qui concerne les sauvegardes: Au fil des ans, le Canada et les États-Unis ont tous deux imposé de façon temporaire des contingents, des surtaxes ou des droits additionnels pour protéger des industries sérieusement touchées par les importations, alors qu'elles s'ajustent à des conditions nouvelles de concurrence. L'Accord du GATT prévoit que les pays touchés par de telles mesures peuvent retirer des concessions équivalentes ou demander une compensation comme solution de rechange. Le Président et le Premier ministre ont convenu de passer l'éponge sur tout droit à un dédommagement découlant de mesures de ce genre qui ne sont plus en vigueur.
- L'allègement des restrictions américaines applicables aux importations de certains produits contenant du sucre: Le Président s'est engagé aujourd'hui à ce que tout soit mis en oeuvre pour exempter certains produits contenant du sucre des restrictions imposées en vertu de la section 22 de l'Agricultural Adjustment Act.
- Droit d'auteur - retransmissions par câble ou par satellite: Le Premier ministre a informé le Président que son gouvernement fera tout son possible pour régulariser la situation du droit d'auteur entre les deux pays. À cette fin, le ministre des Communications a récemment soumis à l'examen du Comité parlementaire des communications et de la culture les modifications proposées à la Loi canadienne sur le droit d'auteur. Le Premier ministre a donné au Président l'assurance que la révision de cette loi est prioritaire. Il s'est engagé à tout mettre en oeuvre pour apaiser les inquiétudes américaines quant à la protection des émissions retransmises par câble ou par satellite lorsque son gouvernement présentera des mesures législatives à ce sujet.